



En cas de divorce à l'amiable:dois-je rembourser l'héritage

Par **valunel_old**, le **13/12/2007** à **21:09**

En cas de divorce à l'amiable:

Mon mari a hérité de ses parents en 2001, nous sommes mariés sous le régime de la communauté de biens, dois je lui rembourser l'héritage que nous avons utilisé ensemble pendant notre mariage?

C'est ce qu'il me demande aujourd'hui

Par **patrick02**, le **14/12/2007** à **09:32**

Bonjour,

J'ai bien pris en compte votre demande mais il m'est impossible, en l'état des éléments trop faibles que vous communiquez, de vous apporter une réponse fiable. Je doute d'ailleurs que cela puisse se traiter en ligne.

Je vous invite sérieusement à vous rapprocher d'un conseil, avocat ou notaire.

Merci de votre intérêt et désolé de ne pouvoir y donner suite,

Salutations